



Mairie 8 rue des Platanes 65800 ORLEIX

Aff du 10/02/2020

Au 10/04/2020

CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 30 janvier 2020

A 20 H 30

ORDRE DU JOUR :

1. ouvertures dominicales du centre commercial pour 2020
2. Avenant au marché protection incendie-lot sprinklage et RIA au centre commercial
3. Achat maison
4. Achat parcelles forestières
5. prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote budget de la commune au titre de 2020
6. prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote budget centre commercial au titre de 2020
7. participation à la scolarisation d'une classe Ulis à Aureilhan
8. attribution d'une nouvelle adresse route de Chis
9. renouvellement convention MJC pour 2020
10. projet d'aménagement forestier de la forêt communale 2020-2039

PRESENTS : ABADIE-BOUCHARBAT-CASANAVE-DELOZANNE-GEHIN-GIBAUD-HABAS-HULO-MAUPOUX
JOURON- PINOT DULAC-RIQUELME-ROSSIC-SAJOUS-VERDEIL-VIDAL

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS : ARIAS-GRELET-MARIOU-ROBIN

OUVERTURE DOMINICALE DU CENTRE COMMERCIAL E.LECLERC

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande du Centre LECLERC d'Orleix, pour l'autoriser à ouvrir son centre commercial et d'employer du personnel aux dates suivantes:

Dimanche 28 juin
Dimanche 6 septembre
Dimanche 29 novembre
Dimanche 6 décembre
Dimanche 13 décembre
Dimanche 20 décembre
Dimanche 27 décembre

La loi 2015-990 du 6 août 2015 stipule que le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par an.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'intercommunalité TLP, dont la commune est membre.

Par délibération 25 du 27/11/2019, le conseil communautaire Tarbes Lourdes Pyrénées a émis un avis favorable

pour l'ouverture dominicale de six jours.

Par conséquent, E.LECLERC d'Orleix doit communiquer les 6 dimanches pour lesquels il souhaite être autorisé à ouvrir.

POUR : 11 ABS :2 CONTRE : 2

AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DE MISE AUX NORMES SPRINKLAGE DU CENTRE COMMERCIAL ORLEIX

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 12 juillet 2019, a été présenté le rapport établi par le maître d'œuvre, le cabinet BECICE, relatif aux travaux de rénovation de mise en conformité du système d'extinction automatique à eau type SPRINKLER et RIA (robinet incendie armé) du centre commercial, faisant suite aux réunions qui se sont tenues le mercredi 5 juin 2019 pour l'ouverture des plis et le lundi 24 juin 2019 pour l'analyse des offres et l'attribution de l'ensemble des lots.

Monsieur le Maire rappelle qu'après analyse de l'offre, le lot a été attribué, à l'unanimité, à l'entreprise AAI pour un montant de 75 000 € HT

Il convient, à ce jour, d'effectuer des travaux supplémentaires non prévus au marché initial d'un montant de 12 156 euros HT correspondant à des travaux en horaire de nuit définis dans devis joint.

Le montant du marché final s'élève donc à 87 156 € HT

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur cet avenant. A l'unanimité, le conseil municipal accepte cet avenant

ACHAT MAISON

L'ensemble du conseil souhaite reporter ce point après les élections municipales

ACHAT PARCELLES FORESTIERES

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée l'opportunité plusieurs parcelles forestières pour 36 356 m² pour un montant global de 18 100 €. En voici le détail

MME DUSSAC	Parcelles D131-D227-D246	15 631 m ²	Montant :
7 400 €			
M. MIQUEU	D63-E250-E314	8 336 m ²	Montant :
6 100 €			
M. CLAVERIE	C271	2 095 m ²	Montant :
900 €			
M. ARTUS	D238-D249	4 712 m ²	Montant : 1 700 €
M. TRESAUGUES	D193	2 226 m ²	Montant : 900 €
M. BIERRE	D223	3 356 m ²	Montant : 1 100 €

Ces parcelles sont mises en vente et la commune a la possibilité d'user de son droit de préférence.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'acquérir ces parcelles afin d'élargir notre patrimoine forestier, qui rappelons le permet à la commune de recevoir des recettes, pour 2019 la commune a perçu 142 958 €.

A l'unanimité, le conseil approuve l'achat de ces parcelles

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE AU TITRE DE 2020

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2020 , et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement,

le conseil municipal , après en avoir débattu, autorise le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2019

A savoir :

2315 : VOIRIE RESEAU	passerelle parcelles forêt	11 000 € TTC 20 000 € TTC
	Total 23	31 000 € TTC (max autorisé 116 910 €)
2183 – Informatique mairie	ordinateurs	6 000 € TTC
	Total 21	6 000 € TTC (max autorisé 14 500 €)

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET CENTRE COMMERCIAL AU TITRE DE 2020

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2020, Monsieur le Maire explique que le montant des travaux à régler sur le centre commercial, rénovation façade et mail, protection incendie s'élève à 256 376 € HT dont 104 033 € de reste à réaliser de 2019.

Ces restes à réaliser de 2019 seront pris en compte dans le résultat de l'année 2019

Les restes à réaliser en dépenses sont des engagements qui découlent de la signature des marchés et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur 2019 et qui ont donné lieu à paiement début 2020. Ils seront intégrés dans le calcul du résultat du compte administratif.

L'assemblée doit donc se prononcer sur l'écart, **152 343 €** restant à régler.

le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité autorise le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020 soit 152 343 € sur le chapitre 2313 (max autorisé 361 007 €)

SCOLARISATION DES ELEVES ACCUEILLIS EN ULIS

Le Maire fait part à l'assemblée qu'un enfant de la commune fréquente une classe ULIS d'Aureilhan.

Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap ou de maladies invalidantes dont les difficultés ne peuvent être entièrement assurées dans le cadre d'une classe ordinaire. Ces classes nécessitent des équipements particuliers.

La commune d'Aureilhan nous sollicite donc pour une participation financière correspondant aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, comme l'année précédente.

Maternelle

- 1 659 € pour un enfant
- 1 161 € si le potentiel financier de la commune de résidente est inférieur à celui d'Aureilhan

Elémentaire

- 700 € pour un enfant
- 490 € si le potentiel financier de la commune de résidente est inférieur à celui d'Aureilhan

1 élève de la commune fréquente cette structure, en élémentaire.

A l'unanimité le conseil municipal décide de participer au frais de fonctionnement de cette classe ULIS.

ATTRIBUTION D'UNE NOUVELLE ADRESSE ROUTE DE CHIS

Le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de créer une nouvelle adresse route de Chis.

En effet, l'habitation sise à la rue Meye Lanne et qui jouxte la route de Chis a été récemment acquise par une administrée qui en fait sa résidence familiale, mais aussi professionnelle.

De fait que son adresse est Rue Meye Lanne et que son adresse professionnelle sera route de Chis, il convient donc de créer une nouvelle numérotation sur cette voie. Le n° 5 route de Chis est la nouvelle adresse

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le conseil municipal crée l'adresse suivante **5 route de Chis.**

RENOUVELLEMENT CONVENTION MJC POUR 2020

Le Maire propose aux membres de l'assemblée de reconduire la convention avec la MJC d'Aureilhan à compter du 1^{er} janvier 2020.

L'aide forfaitaire appliquée aux familles d'Orleix et celles possédant un local professionnel sur la commune sera basée sur les mêmes conditions que précédemment,

- soit à 2.50 € par ½ journée et par enfant avec ou sans repas
- 5.50 € par journée et par enfant avec ou sans repas

Coût annuel 2019 : 3 502 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- **accepte** de reconduire la convention avec la MJC d'Aureilhan pour 2020
- **autorise** le maire à signer les documents relatifs à la convention avec la MJC
- Cette dépense sera imputée sur le budget du CCAS sur le chapitre 6288

PROJET D'AMENAGEMENT FORESTIER DE LA FORET COMMUNALE

Le Maire présente à l'assemblée le projet de révision d'aménagement forestier de la forêt communale d'Orleix établi par l'ONF en vertu des dispositions de l'article L.143-1 du code forestier.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable au projet d'aménagement forestier proposé pour une durée de 20 ans à 2039.

Avant l'ouverture de la séance, Gisèle Verdeil prend la parole et demande à insérer son intervention au compte-rendu du conseil municipal.



Intervention de Gisèle VERDEIL, Première-adjointe

Conseil Municipal de la commune d'Orleix

Jeudi 30 janvier 2020

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Suite à différents articles de presse parus ces dernières semaines, je souhaite ici m'exprimer très clairement sur les accusations directes de « mensonges » à mon encontre.

Tous les documents dont je dispose, m'ont été remis par les services de la Mairie et sont des documents officiels avec tous les chiffres sur les négociations, baux, comptes, budgets... Alors **comment** mentir quand nous avons les mêmes chiffres, sauf à leur faire dire ce qu'ils ne sont pas ! Mais, puisque on me fait un procès d'intention, je vous annonce que je vais publier tous les documents sur mon site internet, en totale transparence pour les orleixois, la presse et tous ceux qui s'intéressent à ce sujet. Comme cela, chacun se fera sa propre idée en pleine liberté de croire ou de ne pas croire. Ce sera plus simple ainsi.

Je reste également dubitative devant votre **capacité à affirmer** qu'en 2004, j'aurais voté pour la vente du centre commercial... **Comment** pouvez-vous savoir ce qu'on voté les personnes autour de **cette table** à l'époque, dans un vote à bulletins secrets ?! Ceci alors même que j'avais défendu le vote contre la vente dans cette même salle, à vos côtés Monsieur le Maire !

C'est un peu comme si j'affirmais que Monsieur Rossic a voté en 2016 ici même, pour la vente de la fameuse parcelle de terrain collée au centre commercial, à la Sovendex, qui avait été actée de 14 voix Pour et 5 Contre. Ce vote était à bulletins secrets donc comment en être certains pour en faire une vérité ?! A moins que vous ne le confirmiez cher collègue et je vous croirai alors sur paroles...sans remettre en cause votre sincérité. **Mais moi, je peux vous affirmer, vous confirmer et vous certifier qu'en 2004, j'ai voté contre la vente du centre commercial** et François Casanave s'en souvient puisque j'étais contre son avis et cette volonté qu'il portait de vendre. Alors ne faisons pas mentir les faits !

Monsieur le Maire vous pouvez ne pas accepter mon choix d'être candidate aux élections à venir, sans vous, et être agacé parce que des

personnes ne pensent pas comme vous et osent remettre en question certains de vos choix. Cela s'appelle la démocratie. Par contre, je le dis ici à tous, je n'accepterai pas tout.

Donc si cette campagne continue sur le même ton et que l'on s'en prend à mon honneur et à mon intégrité, en m'insultant par voix de presse ou sur les réseaux sociaux, je déposerai plainte pour diffamation et dénigrement. Et c'est à la justice que je remettrai tous les documents prouvant que je ne mens pas. Il y a des limites à la politique, ça s'appelle l'éthique. Et je n'ai nullement peur de cela si on m'oblige à en arriver là pour rétablir l'ordre des choses.

J'accepte la contradiction, le débat d'idées, la confrontation au besoin avec des arguments fondés, mais je ne tolère pas l'attaque personnelle et le déversement irrespectueux d'insultes auxquels certains se livrent. Je tiens, là aussi, toutes les preuves à votre disposition.

Ce n'est pas ma conception de la politique et j'espère vraiment que dans ce moment démocratique pour notre commune que nous devons aux orléansais, il y aura un peu plus de dignité, de respect et que le niveau sera plus élevé que l'invective.

Tout le monde ici connaît mes convictions, je suis de gauche, social-démocrate, attachée à un humanisme progressiste et à des valeurs de solidarité, de fraternité et cela ne changera jamais, parce que mes parents ouvriers m'ont transmis cela. Pour autant je ne sais pas si tout le monde ici pense comme moi, vote comme moi, et si toutes celles et ceux qui ont été dans votre équipe, notre équipe, en 2014, avait cette sensibilité là...Car, dans un village on se doit rassembler au-delà des appartenances politiques dans une volonté d'action et de résultat. Je dis cela car j'ai lu des choses assez indignes visant à semer le trouble comme si avoir des opinions et des convictions était le mal absolu !

Pour m'en part j'en suis fière et je le revendique même si dans le collectif que je conduis, tous ne pensent pas comme moi et c'est ce qui en fait la richesse humaine et la diversité d'une démocratie qui vit.

Je tenais donc à remettre certaines choses en ordre et qu'elles soient dites ici, au sein du conseil municipal, publiquement, comme cela personne, à l'avenir, ne pourra affirmer, ni vous Monsieur le Maire, Chers collègues, ni moi, qu'elles n'ont pas été clairement prononcées, pour détourner la vérité. Je vous remercie.

